

N°HAB/2024/03**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	23 février 2024	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	23 février 2024	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 42 Votants : 49

Séance du 4 mars 2024.

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le quatre mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, dans les Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRES CARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, Mme Dorothée BRICOUT, M. Jacques COURTAT, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Florence SYLVESTRE, pouvoir à M. Philippe PETIT
M. Sébastien DORA, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
M. Cyril HAGHEBAERT, pouvoir à Mme Christine LEMOINE
M. Bernard MORAINÉ, pouvoir à M. Mohammed BELKAID
M. Thierry LEAU, pouvoir à Mme Dorothée BRICOUT
Mme Olga LIGAULT, pouvoir à M. Francis BOURSIN
M. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) du Jovinien au titre du service public de l'efficacité énergétique – Avenant au contrat de Coopération.**

HAB/2024/03

Conseil communautaire du
4 mars 2024

Objet : Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) du Jovinien au titre du service public de l'efficacité énergétique – Avenant au contrat de Coopération.
[voir avenant en pièce jointe].

Le Président expose que par délibération en date du 6 octobre 2021, le Conseil Communautaire a validé la création et le déploiement d'une Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) sur le territoire Jovinien par contractualisation avec la Région Bourgogne Franche-Comté. Par délibération du 15 mars 2022, le Conseil Communautaire a également approuvé le contrat de coopération public-public avec la Région.

CONSIDÉRANT que ce contrat de coopération public-public a pour objet de fixer les modalités de coopération entre la Région et la CCJ en vue d'exercer la mission commune d'intérêt général de mise en œuvre du service Effilogis-Maison Individuelle et d'établir les correspondances avec le programme SARE (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique),

CONSIDÉRANT la prolongation du programme de Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique (SARE) pour une durée d'un an accepté par la Région Bourgogne-Franche-Comté,

CONSIDÉRANT la nécessité d'intégrer les éléments d'adaptation notamment :

- le programme SARE est porté conjointement par l'ADEME et l'Anah alors qu'il était initialement porté uniquement par l'ADEME ;
- le programme s'inscrit dans la stratégie de déploiement de France Rénov' (rappel de l'avenant n°1) alors qu'il s'inscrivait initialement dans la stratégie de déploiement de la marque « FAIRE » ;
- la contribution au programme ouvre droit à la délivrance de certificats d'économies d'énergie conformément aux conventions signées entre l'Etat, l'ADEME, l'Anah et les autres parties prenantes alors qu'initialement l'Anah n'était pas partie prenante aux conventions et ses avenants ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger les engagements et les missions des parties signataires de la convention jusqu'au 31 décembre 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité de faire évoluer le cadre des missions Effilogis-maison individuelle valorisables dans le programme SARE. En effet, depuis l'abrogation du règlement d'intervention 31.14 relatif aux audits énergétiques Effilogis en maisons Individuelles à la commission permanente du 6 mai 2022 et du fait du recours obligatoire à Mon Accompagnateur Rénov' pour accéder à certaines aides à la rénovation à compter de janvier 2024, certains actes métiers SARE ne seront pas valorisés,

CONSIDÉRANT la nécessité de définir les nouveaux objectifs quantitatifs d'information et de conseil des ménages et acteurs du parcours pour l'année 2024,

VU le projet d'avenant présenté,

VU l'exposé du Président,

VU la conférence des Maires et la commission des finances du mercredi 14 février 2024,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 49

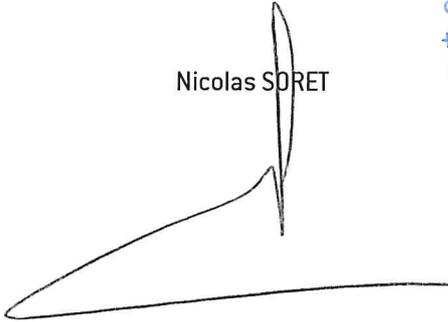
Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE l'avenant au contrat de coopération ci-annexé,
AUTORISE le Président ou son représentant à signer cet avenant avec la Région Bourgogne Franche-Comté ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

